

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 15 mai 2023
Président : M. Marco CARENZA
Rapport sur : Rapport-préavis N° 2022/79
Rapporteur : M. Robert JENEFSKY

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le rapport-préavis N° 2022/79 concernant les Principes directeurs pour la transition numérique,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. de ne pas prendre acte du rapport-préavis N° 2022/79 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Yves Gauthier-Jaques et consorts intitulé « Où en est la stratégie numérique à Nyon ? » ;
2. de ne pas prendre acte des sept principes directeurs définis par la Municipalité représentant le cadre de la transition numérique nyonnaise :
 - a. inclusion et accompagnement ;
 - b. durabilité et qualité de vie ;
 - c. sûreté et transparence ;
 - d. innovation participative ;
 - e. simplicité, efficience, et immédiateté ;
 - f. réutilisation, standardisation et collaboration ;
 - g. intégration et paysage ;
3. de ne pas accorder à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 90'000.- (TTC) pour l'accompagnement à l'élaboration de la stratégie numérique communale « eNyon 2030 » ;
4. de ne pas porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans.

Au vote, les conclusions du rapport-préavis sont refusées par 57 non, 6 oui et 24 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 16 mai 2023.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :



La Secrétaire :